



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 30 JUIN 2021

2021-06-200 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes de Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc LETERME, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Conseiller communautaire, Philippe DURAND-TEYSSIER, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, Patrick DE MARCHI, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Bernard BACCI, Sandy CHAUVEAU, Hélène ESTRADE, Philippe GIRARD, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Sophie BLANCHETON pouvoir à Patrick HUCHET, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Eléna DECOLASSE pouvoir à Jean Claude ABANADES, Julie DUMONT pouvoir à Philippe BUISSON, Lionel GACHARD pouvoir à Chantal GANTCH, Michèle LACOSTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurent KERMABON, Jean-Jacques TALLET pouvoir à Joachim BOISARD, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE

SUBVENTION À LA RÉGIE DE TERRITOIRE DU LIBOURNAIS LIB'RT

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc LAMAISSON, Vice-président en charge de l'agriculture, du maraîchage, de la promotion des circuits courts et de la gouvernance alimentaire locale,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu les règlements européens ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu les articles L 1511 et suivant et l'article L. 4251-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine en date du 19 décembre 2016 par sa délibération n°2016-3141 ;

Vu la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et La Cali concernant l'attribution d'aides aux entreprises validée par la délibération n°2019.12.248 du Conseil Communautaire ;

Vu la demande de subvention de la régie territoriale Lib'RT par courrier en date du 07 avril 2021 ;

Œuvrant dans l'insertion par l'activité économique, LibRT Régie de Territoire du Libournais est un acteur du développement local depuis plus de dix ans. Elle propose différentes prestations (nettoyage, espaces verts, peinture) et embauche des personnes éloignées de l'emploi issues de son territoire.

En 2020, la Régie a fait l'acquisition de plusieurs terrains dans le but de développer une activité de viticulture sur la commune de Saint-Denis de Pile. Parmi eux, un terrain de 1500m2 avec un petit hangar demeure inexploité. La Régie souhaite y mettre en place des activités de maraîchage, comme nouveau support de sensibilisation et de formation pour ses agents en lien avec l'agroécologie, la permaculture et la vente en circuits courts. Progressivement, la Régie espère en effet diversifier le champ d'intervention de ses équipes, contribuer au développement de la production alimentaire locale et mettre en place des réseaux de commercialisation en vente directe.

Pour le démarrage du projet, la réalisation d'un forage et l'installation d'une pompe pour l'arrosage du terrain est nécessaire. Une demande de subvention auprès du GAL du Grand Libournais au titre du programme LEADER a été déposée en ce sens. La Régie n'étant pas une structure agricole, elle n'est pas éligible au règlement d'intervention du Conseil départemental de la Gironde.

La communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) élabore, en concertation avec ses partenaires institutionnels et les acteurs du monde agricole, un programme global baptisé **NovaTerres – Nouvelles valorisations des Terres en Libournais** - pour protéger et mobiliser le foncier agricole, accompagner les projets (installation, diversification, conversion) et mieux intégrer l'agriculture et les agriculteurs à la vie locale.

Considérant l'intérêt que ce projet revêt concernant le développement économique et agricole du territoire et afin d'apporter la contrepartie de financement public requise par les fonds LEADER, La Cali pourrait soutenir cette initiative selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Investissement : réalisation d'un forage puis acquisition et installation d'une pompe solaire	7184 €	LEADER	4 000 €
		La Cali	1 500 €
		Autofinancement	1 184 €
		TOTAL	7 184 €

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (69 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à la Régie LibRT une subvention de 1 500 €
- signer la convention de partenariat avec la Régie LibRT et tous les documents afférents

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – Compte 65737 – Service gestionnaire AGR1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



[Handwritten signature]

